MAIRIE DE
LACAVE

Département de
l'ARIÈGE
•
Arrondissement de
SAINT-GIRONS
•

Canton
Porte du Couserans

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2026 à 20 heures

Le vingt-quatre du mois de juillet deux mille vingt-six à vingt heures, à la salle de la mairie, convoqué par Monsieur Jean BOUSSION, Maire, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Étaient présents :
BOUSSION Jean, VIDALUC Margot, BERGER Yann, LAGARDE Philippe, LAGARDE Julien, CAPRA Ghislain, DOUCE Romane, DENNETIERE Benjamin, GAUTHIER Justine, RISPA Claudine.

Ont donné procuration :
Danièle REDONDO (a donné procuration à Benjamin DENNETIERE),

Était absent et excusé :

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 24/06/2026.
- Convention avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées pour travaux de voirie sous mandat
- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Adhésion au Fonds Unique de l'Habitat
- Budget : Décision modificative
- Questions diverses :
  - Informations sur les travaux (voirie, bâtiments)
  - Forêt communale : Coupe de bois d'entretien
  - Informations sur statistiques et interventions de la gendarmerie
  - Point sur la situation comptable de mi-exercice
  - Autres points

Séance du conseil municipal du 24 juillet 2026

La séance du conseil municipal du 24 juillet 2026 est ouverte à 20 heures.
Le conseil municipal désigne Benjamin DENNETIERE secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2026

Le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2026. Une copie du projet a été préalablement transmise par mail le 20 juillet 2026. Les éventuelles remarques seront prises en compte en séance.
En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin est adopté à l'unanimité.

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS PYRÉNÉES ET APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME 2027-2030

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie peuvent relever de la compétence de la commune.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Couserans Pyrénées propose une convention type de mandat de maîtrise d'ouvrage permettant aux communes qui le souhaitent de confier à la Communauté de communes, conformément aux articles L. 2422-5 et suivants du Code de la commande publique, certaines attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leurs travaux de voirie.

Les travaux de voirie couverts par cette convention sont les suivants :

- Réfection de voirie, traitement des accotements,
- Ouvrages d'assainissement, création de fossés,
- Ouvrages divers (maçonnerie, places parking, enrochements, ...).

Dans ce cadre, la Communauté de communes agira au nom et pour le compte de la commune pour la préparation, la passation, le suivi administratif, technique et financier ainsi que l'exécution de l'accord-cadre de travaux de voirie couvrant la période 2027-2030.

La convention précise les missions confiées à la Communauté de communes, les modalités de financement de l'opération, les conditions de remboursement des dépenses engagées ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

Il est rappelé que seules les communes ayant approuvé cette convention avant le lancement de la procédure de consultation pourront être intégrées au périmètre de l'accord-cadre de travaux 2027-2030.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE CONFIER** à la Communauté de communes Couserans Pyrénées, dans les conditions prévues par la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexée, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie.
- **D'APPROUVER** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie sur la commune dans le cadre du programme 2027-2030.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, y compris les avenants éventuels.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Couserans Pyrénées afin de permettre l'intégration de la commune au dispositif de travaux de voirie 2027-2030 avant le lancement de la procédure de consultation.

Une conseillère municipale a noté, qu'au niveau des documents du marché demandés aux entreprises candidates, il n'était pas précisé le Document des Ouvrages Exécutés, DOE. Pour certains projets, il peut s'avérer nécessaire. Des précisions seront demandées à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Lors du Conseil communautaire du 30 avril dernier, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées a délibéré pour la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La délibération en question détermine la composition de cette commission en s'inspirant du mode de répartition adopté au sein du Conseil communautaire (123 membres).

Aussi, afin que l'EPCI puisse procéder à la désignation des membres de la CLECT, nous devons désigner un représentant pour notre commune.

Le Maire demande les candidats à ce poste.
Yann Berger fait acte de candidature.
Monsieur Yann Berger a obtenu 11 voix.
Monsieur Yann Berger ayant obtenu la majorité absolue a été désigné pour représenter la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Adhésion au Fonds Unique de l'Habitat

Le Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique de l'Habitat répond aux difficultés rencontrées par nos administrés dans le domaine du logement (accès au logement, prévention des exclusions locatives et précarité énergétique).
Pour information, l'enveloppe financière utilisée pour notre commune en 2024 était de 515 €.
La contribution de la commune de la commune de Lacave est fixée pour l'exercice 2026 à 223 €. Elle est prévue au budget 2026 à l'article 65733.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser la contribution de 223 € au Conseil Départemental de l'Ariège pour sa participation au FUH,

Budget : Décision modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes, suite à l'acquisition de nouveau matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat de la mairie de l'achat de mobilier pour la rénovation de la cuisine du 5, Camp et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement		Recettes	Dépenses
2183	Matériel Informatique		500 €
2184	Matériel de bureau et mobilier		1 100 €
231	Immobilisations corporelles en cours		- 1 600 €
Total Section d'Investissement		0 €	0 €
Total		0 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette première décision modificative.

Questions diverses

Informations sur les travaux de voirie 2026 :
La réfection du chemin des vignes sera programmée en fin d'année à partir d'octobre 2026, une coupe de bois d'entretien devant être réalisée et évacuée en septembre.
En amont de ces travaux, le curage des fossés bordant la partie refaite sera effectué, pour se faire, plusieurs devis seront demandés.

Informations sur travaux bâtiments communaux :
La rénovation de l'appartement du 5 Camp-Barrat vient de se terminer.
Des économies potentielles ont été réalisées grâce à l'implication de quelques conseillères, conseillers municipaux et de bénévoles, qui l'ont repeint, réaménagé entièrement la cuisine, nettoyé les abords. Leur dévouement a permis de réaliser, par rapport aux devis initiaux, une économie estimée à près de 8 000 €. Seules les tâches nécessitant des compétences particulières ont été confiées à des professionnels.
L'appartement sera occupé du mois de juillet à fin septembre par Monsieur Claude Noiran, permettant de réaliser les travaux de peinture au 1 Camp-Barrat, programmés pour le mois d'août.
L'appartement du 5 Camp-Barat devrait être remis en location à compter du 1er octobre.

Problème sur l'appartement du 1 Camp-Barrat où les travaux de toiture prévus (reprise des bordures) s'avèrent insuffisants. Le diagnostic des professionnels est sans appel : la toiture est entièrement à refaire sans tarder. Une demande de devis est en cours auprès de trois entreprises. Non prévus au budget, cette nouvelle dépense urgente devra être intégrée en 2026. Dans ces conditions nous ferons notre possible pour obtenir des subventions mais la tâche s'avère très difficile voire incertaine.

Forêt communale - Coupe de bois d'entretien :
Une coupe de bois d'entretien prévue au Plan d'Aménagement de la Forêt sera effectuée en septembre. Elle concerne la parcelle 1a en partie, sur 3,6 ha. Elle contient en majorité du pin sylvestre, vermouth et quelques douglas, beaucoup sont en mauvais état. L'exploitation est réalisée par la SAS Rodriguez qui s'engage à faire les travaux d'abattage et l'enlèvement en septembre. Cette vente rapportera à la commune 2 500 €.

Informations sur statistiques et interventions de la gendarmerie :
Le Maire et le 1er Adjoint ont assisté le 15 juin à une réunion de la gendarmerie à Sainte-Croix-Volvestre. Des statistiques concernant notre secteur nous ont été présentées. Pour notre commune et sur notre secteur, les interventions et les délits sont stables voire en diminution par rapport aux années précédentes.
D'autre part, la gendarmerie est intervenue pour sensibiliser les baigneurs aux dangers des baignades dans le Salat, surtout dans ces périodes de fortes chaleurs.

Point sur la situation comptable de mi-exercice :
Rien de particulier à signaler, la consommation des crédits en milieu d'année est normale.

Rappel canicule :
Un arrêté préfectoral interdit tous les feux extérieurs de toutes natures, sur le domaine public et privé (barbecue ...).

Tranquillité publique :
Plusieurs conseillères et conseillers municipaux, très choqués, signalent les troubles récurrents à l'ordre public et les tapages nocturnes sur la place Jean Ibanès et dans la rue principale. Ils soulignent l'insécurité générée par les cris, rodéo ... et la difficulté d'identifier les faiseurs de trouble surtout après l'extinction de l'éclairage de nuit à deux heures du matin.

Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR) :
La déléguée au PNR présente les thèmes actuellement à l'ordre du jour du parc dans l'accompagnement des communes. Un projet retient l'intérêt du conseil municipal, il concerne la recherche de biens forestiers vacants. Il est décidé d'explorer cette voie.

Agriculture :
Le nombre d'agriculteurs ayant son implantation sur Lacave est au plus bas. Le Maire déplore cette situation et que le potentiel agricole ne soit pas mieux exploité dans notre commune, avant tout, rurale.

Sécurité incendie :
Le sujet de la défense incendie est relancé par plusieurs conseillers. Le conseil municipal s'accorde sur la nécessité d'aboutir sur ce projet. D'autant plus que la sous-préfecture nous a signalé le risque de ne plus accorder de nouvelle subvention, tant que les anciennes attributions, demandées de longue date, n'auront pas été utilisées.

Plan Communal de Sauvegarde - Plan canicule :
Dans la prévention de futurs épisodes de fortes chaleurs, une réflexion a été engagée sur la possibilité d'ouvrir au public vulnérable une zone rafraîchie. L'église et la mairie ont été évoquées, les modalités d'ouverture sont en préparation, et seront intégrées dans l'actualisation du plan communal de sauvegarde.

La séance du conseil municipal a été levée à vingt-deux heures dix minutes.

Le Maire,
Jean BOUSSION,

LACAVE ARIEGE

Le secrétaire de séance,
Benjamin DENNETIERE